

LISTE D'APTITUDE C en B 2013 CAP DU 13 NOVEMBRE 2012

A l'issue de la CAP Locale, 32 agents ont été « proposés excellents » ainsi que 10 agents « très bons ». L'interclassement entre les 2 filières est de pure forme puisque les quotas par filière sont maintenus.

Par contre, les potentialités ne sont pas encore connues. La CAP Nationale devrait avoir lieu au mois de mars.

- **Agents originaires de la filière fiscale:** la promotion reste subordonnée à leur installation effective sur un emploi de catégorie B de la filière fiscale. Ils doivent participer au mouvement général de mutation de l'année 2012. A cet effet, tous les agents dont la candidature a été qualifiée d'« excellente » par le directeur, à l'issue de la CAPL seront invités à déposer, à titre conservatoire, une demande de mutation à la date normale fixée pour le mouvement de l'année N. Il est précisé que ce dépôt anticipé ne préjuge en rien de leur éventuelle inscription au projet de liste d'aptitude. Cette modalité est une simple formalité permettant une meilleure organisation des travaux du mouvement de mutations des contrôleurs.
-
- **Agents originaires de la filière gestion publique:** la promotion reste subordonnée à leur installation effective sur un emploi de catégorie B de la filière gestion publique. Ils sont affectés dans leur département d'origine dans les conditions habituelles

Pour mémoire, FO DGFIP a été la seule organisation syndicale à défendre « le droit au retour » pour tous les agents, quelle que soit la filière... Dommage pour ceux qui vont prendre le risque au grand mouvement des mutations....